

Interpellation écrite du 18 octobre 2017 de M. Stéphane Guex: «Taille sauvage d'un arbre rue Bergalonne».

Le mardi 26 septembre 2017, une entreprise privée est venue couper des branches d'un arbre situé dans la pointe de la parcelle sise entre la rue Bergalonne et la rue des Maraîchers.

Ces branches étaient jeunes, vertes et ne représentaient manifestement aucun danger pour la population.

Sachant que la taille des arbres est recommandée au printemps et que couper des branches en automne inflige des blessures plus longues et plus difficiles à cicatriser pour le végétal, je prie le Conseil administratif:

- de fournir les motifs de l'intervention sur cet arbre, au besoin avec l'expertise d'un dendrologue;
- de motiver ce qui a conduit à cette intervention plutôt qu'à chercher des solutions ayant moins de conséquences pour l'arbre;
- de justifier le choix d'une entreprise privée pour un tel travail;
- d'indiquer le coût de cette opération.